



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

### **COMPTE RENDU DU COMITE QUANTITATIF DE L'EAU du 21 décembre 2017**

**Monsieur le Préfet ouvre la séance. Il rappelle qu'au mois de juin 2017, lors du dernier comité quantitatif, la situation se caractérisait par un déficit des précipitations qui perdurait depuis l'été 2016. L'état des nappes extrêmement bas en période hivernale avait entraîné des mesures de restrictions exceptionnelles ne permettant pas le remplissage des réserves de substitution. Les précipitations intervenues au mois de mars ont permis de rattraper une faible partie du déficit ; le début du printemps a ensuite été particulièrement sec amenant à une situation très préoccupante dès juin et à des inquiétudes fortes quant à l'alimentation en eau potable des populations. Cet état de fait s'est traduit par la tenue de cellules de vigilance hebdomadaires permettant de suivre au plus près la situation. Il revient sur l'importance du partage de la situation et des différents usages.**

**Il présente le déroulement de ce comité quantitatif qui a pour objet de présenter la situation hydrologique, hydrogéologique, l'état des milieux et la situation des différents usages, puis un retour sur le déroulement de la saison estivale 2017.**

---ooOOoo---

#### **Présentation/Etat des lieux**

Plusieurs présentations sont proposées par Météo France, la DREAL, l'ORE, l'AFB, l'IFREMER, l'ARS, permettant de dresser un état des lieux de la situation météo, de l'état des nappes, des rivières, des milieux et des différents usages. (cf présentations jointes)

M. Le Préfet conclut que le déficit hydrologique perdure. Il souhaite que tous les membres du Comité Quantitatif soient destinataires de la prochaine campagne de suivi de l'Observatoire National Des Etiages que doit réaliser l'AFB, prévue le 22 décembre (N.B. : l'envoi des résultats de cette campagne a été réalisé par mail aux membres du Comité le 29 décembre 2017).

## Discussion :

M. Périgné, conchyliculteur et secrétaire national de la Confédération Paysanne rappelle que, si les coquillages s'adaptent relativement bien aux variations de salinité, il n'en est pas de même vis-à-vis de l'impact sur la concentration en phytoplancton, nourriture première de ces mêmes coquillages. Il demande si un lien peut être fait entre apport d'eau douce et production de phytoplancton.

M. Soletchnik d'IFREMER précise qu'il existe une étude d'IFREMER qui met en évidence que, lors des hivers secs, il y a une baisse de la production de phytoplancton au printemps suivant.

M. le Préfet demande à ce que le représentant d'IFREMER assure une présentation de la méthodologie et du cahier des charges de cette étude avec une synthèse des conclusions pour le prochain Comité quantitatif.

M. Durivaud, vice Président du CRC rappelle que la conchyliculture est ancrée depuis longtemps dans le paysage du territoire et que cette activité représente 6 600 emplois et un poids économique de 300 millions d'euros. Il précise que les coquillages sont tributaires des flux pour se nourrir et que, si l'eau douce est bien un vecteur de nourriture, elle peut également être un vecteur de pathogènes en cas de problème de qualité. Il constate qu'aujourd'hui, il y a une rupture d'équilibre avec une baisse de la biodiversité et ce à un moment où la filière a besoin de stabilité eu égard à la crise actuelle. Il confirme la nécessité d'un apport d'eau douce dans l'estuaire mais rappelle qu'on ne peut estimer, à ce jour, cette quantité nécessaire. Il estime que le présent Comité occulte la notion nécessaire de bonne qualité de l'eau car, chaque stress subi par le milieu entraîne des mortalités. Il rappelle que le maintien de la biodiversité est une nécessité et que les coquillages sont les sentinelles de la mer. Il souligne l'importance du rôle épuratoire des marais qu'il convient de sauvegarder.

M. le Préfet rappelle l'importance qu'il accorde à ce Comité Quantitatif de fin d'année même si celui-ci n'est pas situé dans un créneau de disponibilité optimale pour le CRC. Il rappelle que ce Comité Quantitatif permet de réunir l'ensemble des acteurs dans une logique de partage et de construction.

M. Picaud de NE 17 a noté une information intéressante à savoir que 75 % de l'eau douce du pertuis charentais proviendraient du territoire charentais et demande si, dans ce cas, les nitrates entraînant la formation d'algues vertes viennent également, dans les mêmes proportions, de notre territoire.

M. Soletchnik d'IFREMER précise que l'écosystème du pertuis présente les conditions idéales pour le développement d'algues. Des études plus poussées pour préciser l'origine géographique de ces apports sont nécessaires.

Suite à la présentation de l'ARS sur la consommation estivale en eau potable, M. le Préfet rappelle qu'une vigilance et un suivi fin ont été nécessaires durant cette saison estivale pour être en capacité de s'adapter.

M. Demarcq, SOS Rivières, souhaite qu'un indicateur soit ajouté pour le remplissage de la réserve de Siecq, sur le bassin de l'Antenne. Actuellement, cette réserve dispose de seuils encadrant son remplissage, seuils liés au piézomètre de Ballans. Il propose que le débit du cours d'eau Rouzille soit également utilisé comme indicateur de surface, en plus du piézomètre.

Mme Bonacina, DDTM 17, précise que le niveau actuel du piézomètre de Ballans ne permet pas de débiter le remplissage de la réserve. Elle précise qu'un travail est actuellement en cours visant à une analyse globale de toutes les réserves plus « anciennes » pour revoir les règles de remplissage existantes. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à cette réserve.

M. Desrentes, représentant l'OUGC Saintonge, précise que le coût de construction des réserves est important et que, dans ce cadre, leur remplissage doit être une priorité.

M. Picaud, NE 17, s'interroge sur le dossier des mares de tonne : où en est le dossier d'autorisation unique ? Quels sont les volumes nécessaires ? Il souligne une absence de clarté sur ces éléments.

M. Bourry, NE 17, rappelle que les réserves ont vocation à être remplies l'hiver. Or, il se demande si ce remplissage hivernal n'aura pas pour conséquence des débits des cours d'eau plus faibles en début de période d'étiage.

M. Sigalas DDTM 17, rappelle que les études préalables nécessaires avant la construction de toute réserve de substitution doivent déterminer notamment des conditions de remplissage permettant justement de concilier les usages et de maintenir la fonctionnalité du milieu. C'est donc bien le milieu qui dicte ces conditions de remplissage. S'agissant des mares de tonne, le dossier est en cours de finalisation d'élaboration mais est assez complexe.

M. Picaud, NE 17, souligne l'importance de travailler finement sur les conditions de remplissage. Il constate l'absence d'études sérieuses pour définir ces seuils ce qui a pu induire des dysfonctionnements. Il cite les problèmes d'impacts sur le milieu dû au remplissage des réserves du marais poitevin.

M. le Préfet tient ici à souligner le sérieux du travail effectué par la DDTM.

M. Sigalas, DDTM 17, rappelle que rien n'est figé. Si des problèmes sont soulignés, des adaptations sont toujours possibles pour résoudre ces problèmes.

M. le Préfet rappelle l'importance d'un suivi au plus près pour adapter le dispositif à la réalité et ce, sans posture de principe. C'était notamment l'objectif des cellules de vigilance réunies durant la saison estivale passée.

Sur la gestion de mares de tonnes, M. Gilardeau, représentant l'Union des Marais de Brouage, tient à souligner la bonne gestion réalisée cet été grâce à la mise en place de pompes fractionnées ce qui a permis de maintenir les niveaux de manière satisfaisante.

M. le Préfet rappelle la priorité d'usage pour l'eau potable et confirme qu'il n'y a jamais eu de mise en concurrence de l'usage de l'eau pour le remplissage des mares de tonne au détriment de l'usage eau potable.

M. Desrentes, OUGC Saintonge, tient à souligner la bonne gestion des marais nord et en remercie la DDTM.

M. Picaud, NE 17, tout en reconnaissant le travail sérieux de la DDTM, souligne que les actions de NE 17 ne sont pas forcément étrangères à cette bonne gestion. Il s'interroge sur le niveau de remplissage des barrages et leurs rôles en tant que soutien d'étiage et/ou prélèvement pour l'irrigation.

Mme Levinet, Directrice de l'EPTB Charente, confirme que les niveaux des barrages en début de saison 2017 étaient particulièrement bas. Une gestion et un suivi rigoureux ont permis, tout au long de la saison estivale, d'optimiser les lâchers notamment en intégrant l'usage eau potable sur la

Charente. Une prestation de retour d'expérience de la gestion 2017 a été lancée dans un objectif d'amélioration en intégrant les enjeux AEP en Charente-Maritime.

M. Sigalas, DDTM 17, remercie la Fédération de Chasse pour son travail et son sens des responsabilités lors de cette saison estivale.

Suite à la présentation du bilan de la saison estivale, M. Périgné, secrétaire national de la Confédération Paysanne, souligne que les chiffres de volumes autorisés et volumes consommés sont très intéressants. La faiblesse des volumes consommés en 2017 est-elle due aux restrictions d'irrigation ou à des changements de pratique ?

Malgré cette faible consommation, il rappelle les nombreux assecs constatés sur les cours d'eau (plus de 1 000 km de cours d'eau en assec) et, en ajoutant l'impact du changement climatique, il estime que les volumes autorisés sont à revoir en profondeur.

M. Demarcq, SOS Rivières, souligne qu'une coupure a été mise en oeuvre sur la Boutonne plus de 8 jours après le franchissement du seuil de coupure.

M. Picaud, NE 17, demande si les réunions par bassin qui avaient été faites début 2017 pourraient à nouveau être envisagées car elles constituent un format plus propice aux échanges. Par ailleurs, il souligne l'importance du volume dérogatoire sur le bassin du Curé alors même que le DCR a été largement franchi cette année.

M. Boury, NE 17, demande le nombre global d'exploitations contrôlées cette année.

M. Tranquard, Vice Président de la Chambre d'Agriculture 17, confirme qu'il y a des contrôles et que des irrégularités sont relevées car certains exploitants ne respectent pas la réglementation. Il soutient le principe de création des réserves de substitution en prélevant l'eau l'hiver en période excédentaire. Cela est nécessaire pour l'agriculture et également la conchyliculture.

M. Perrin, élu de La Rochelle, souligne qu'une anticipation est nécessaire ainsi qu'une vision à plus long terme. De par le réchauffement climatique, le débit des cours d'eau va baisser d'ici 20 ans ; les syndicats d'eau potable ont actuellement une capacité de production permettant de tenir jusqu'en 2030. Avec la baisse prévisible des débits des cours d'eau, des problèmes risquent de se poser. Dans ce contexte global, en s'appuyant sur les deux dernières années pour lesquelles les remplissages ont été limités, il s'interroge sur le fait que la création de réserves soit la seule solution ? Il estime qu'une transition est à faire et que toutes les solutions, autres que les réserves, doivent être examinées.

Mme Pichodou, CD 17, rappelle que les projets de territoires ont justement pour objectif d'élaborer un plan d'actions global, qui intègre certes la création de réserves de substitution mais également l'ensemble des autres solutions.

M. Chollet, ASAHRA, souligne que, si de l'eau est disponible pour les mares de tonnes alors, il doit y avoir également de l'eau pour les réserves de substitution. Il soulève la piste de la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Port Neuf qui actuellement rejette en mer.

M. Aubouin, représentant des irrigants de l'Antenne, s'interroge sur le fait que les volumes prélevés pour l'irrigation soient seuls responsables des assecs. Il rappelle qu'en 10 ans, sur le bassin de l'Antenne, on est passé d'environ 7 Mm<sup>3</sup> d'eau prélevé à 1,5 Mm<sup>3</sup> d'eau prélevé en 2017. Or, les mêmes problèmes d'assec ont été constatés cet été. Il en déduit que l'irrigation n'est pas la seule responsable des assecs. S'agissant de l'intégration de la Rouzille comme indicateur de remplissage de la réserve de Siecq, il précise que la Rouzille ne présente quasiment jamais d'écoulement et qu'en intégrant cet indicateur, il n'y aurait jamais de remplissage possible.

M. Demarcq, SOS Rivières, demande le circuit de validation d'un projet de territoire ? En effet,

l'absence de validation par arrêté préfectoral fait que son contenu n'est pas réglementaire. La seule action retenue est la création des réserves de substitution, les autres actions restent virtuelles.

M. Perron, FDPMA 17, rappelle que la Fédération de pêche demande une révision des seuils de gestion conjoncturelle depuis plusieurs années notamment pour respecter le principe de bon état des eaux de la Directive Cadre sur l'Eau et que rien n'est fait en ce sens. Il demande s'il faut attendre un retour de l'Europe pour réagir.

M. Emard, président de la CLE du SAGE Boutonne, rappelle que, pour le projet de territoire Boutonne, d'autres actions que les réserves de substitution ont déjà été mises en œuvre : la renaturation du bassin versant avec le lancement d'une étude hydromorphologique, le recrutement d'une chargée de mission pour dresser un inventaire agricole des parcelles sur la Boutonne moyenne présentant des problèmes de gestion des niveaux d'eau...

M. Desrentes, OUGC Saintonge, précise que les pluies fin juin ont permis de sauver la saison agricole.

M. Bourry, NE 17, estime que les projets de territoire sont menés à marche forcée et ne s'attachent notamment pas à définir les débits minimums biologiques. Il ajoute que le dimensionnement des réserves demande de connaître le fonctionnement de l'hydrosystème.

M. Poussin, SYRES, précise que, selon lui, les projets de territoires n'ont pas vocation à définir le fonctionnement hydrogéologique de tout le territoire concerné ; ils ont vocation à définir collégialement la politique de gestion de l'eau sur le territoire dans un processus de co-construction sur la base des enjeux définis et du programme d'actions qui en découle.

M. David, SMASS, n'est pas du même avis et précise que, pour le projet de territoire Seudre, une modélisation a été lancée pour déterminer le volume prélevable hivernal.

M. le Préfet souhaite revenir sur certains points :

- ✓ la saison estivale 2017 a nécessité une grande réactivité pour faire face à la situation et être en capacité d'adapter les mesures au plus près de la réalité tout en gardant la priorité à l'eau potable. Il souhaite que ces cellules de vigilances puissent être poursuivies si la situation l'exige.
- ✓ Il rappelle que la prise en compte du changement climatique est un axe majeur de la politique du Président de la République. De façon structurelle, il convient donc de travailler sur une projection à 10/20 ans pour sécuriser l'alimentation en eau. De façon conjoncturelle la poursuite de la baisse des volumes autorisés et consommés nécessite une adaptation des pratiques agricoles. Il tient à saluer la qualité du dialogue lors des cellules de vigilance et la responsabilité de l'ensemble des acteurs et notamment des acteurs agricoles ce qui a permis d'être au plus près de la réalité.
- ✓ Le dispositif des projets de territoires a été créé pour une approche globale de la gestion de l'eau sur un territoire donné. Il rappelle qu'un projet de territoire est la résultante de ce que les différents acteurs veulent en faire. Les projets de territoire intègrent l'avis de tous les acteurs pour aboutir à une vision partagée et un programme d'actions qui peut faire l'objet d'un encadrement réglementaire si besoin. Sa force réside dans la mise en commun d'éléments partagés du fait de la diversité des acteurs impliqués.
- ✓ Les réunions techniques par bassin, réalisées début 2017, seront poursuivies.

Mme de Roffignac, SYRES, rappelle que lors du dernier comité consultatif du SYRES du 15 décembre dernier, il n'y a eu aucune question ou remarque. Elle note que certaines remarques ont été portées à sa connaissance lors de ce Comité Quantitatif. Elle précise que les projets de territoire et l'action du SYRES sont en totale transparence vis à vis de l'ensemble des acteurs. Elle rappelle que le président du Comité de Bassin Adour-Garonne a reconnu que le changement

climatique est alarmant et que cela nécessite un changement des pratiques mais de toutes les pratiques, pas seulement des pratiques agricoles.

**Conclusion :**

**M. le Préfet conclut en rappelant qu'il faut maintenir une vigilance de tous les acteurs pour continuer à garantir une capacité d'anticipation et d'adaptation. Il donne rendez vous à l'ensemble des acteurs présents en mars pour préparer collectivement la saison estivale 2018.**

Le Préfet,



**Fabrice RIGOULET-ROZE**

*N.B.- Les présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'état, à l'adresse suivante :*

*<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-Comités-quantitatifs-de-l-eau/Réunion-du-21-décembre-2017>*